

47/62

PORTE-PAROLEPORTE-PAROLE:
POSTE 5-384PRESSE et PUBLIC RELATIONS:
POSTE 5-468INFORMATION BACKGROUND:
POSTE 5-390**INFORMATION RAPIDE**Résultats de la 695ème séance de la Haute Autorité1. Politique énergétique

La Haute Autorité a procédé à une analyse des premières réactions du Conseil de Ministres de la CECA aux propositions des trois Exécutifs en vue de la réalisation d'un marché commun de l'énergie.

On sait que le Conseil est convenu de poursuivre l'examen du mémorandum lors d'une session que se tiendra le 5 octobre prochain.

La Haute Autorité s'efforcera pour sa part de faire sortir les délibérations au plus vite du stade des études théoriques pour amener les gouvernements à s'engager sur la voie de réalisations concrètes.

2. Marché charbonnier belge

La Haute Autorité a pris connaissance de la décision du Directoire de l'Industrie Charbonnière d'ajouter au programme de fermeture pour 1962 le charbonnage d'Abbeoz (dans le bassin de Liège) avec une capacité de production de 93.000 tonnes. La capacité totale des sièges individualisés pour la fermeture en 1962 s'élève, de ce fait, à quelque 500.000 tonnes.

A cette occasion la Haute Autorité a réaffirmé son intention d'assainir l'industrie charbonnière belge sans créer de troubles sociaux graves et persistants.

Par ailleurs la Haute Autorité a fourni des dernières instructions à ses représentants au Comité mixte, chargés d'élaborer une solution compatible avec le Traité au sujet de certaines compétences conférées par le législateur belge au Directoire Charbonnier.

3. Investissements

La Haute Autorité a entendu un rapport oral de M. Potthoff sur le bilan des investissements tels qu'ils résultent d'une part de l'enquête 1962 et, d'autre part, des déclarations d'investissements enregistrées au cours du premier semestre 1962.

Il en résulte que l'année 1961 a constitué un nouveau record dans l'activité d'investissements des industries de la CECA. Au total les dépenses déclarées représentent la contre-valeur de 1,5 milliards de dollars, soit 30 % de plus qu'en 1960. Dans cette augmentation, l'industrie sidérurgique vient de loin en tête puisque les investissements dans ce secteur ont dépassé pour la première fois le seuil d'un milliard pour atteindre 1,122 milliards, soit un chiffre de 45 % plus élevé à celui enregistré en 1960.

4926/62 f

- 2 -

Des investissements réalisés dans l'industrie charbonnière ne se sont pas accrus sensiblement mais, par contre, ils ont cessé leur tendance au recul qui a été régulièrement observée depuis 1957.

En ce qui concerne les déclarations d'investissements reçues au premier semestre 1962, elles accusent une baisse certaine pour se situer au total à 446 millions de dollars étant donné que les entreprises de la Communauté avaient besoin d'une pause après les résultats exceptionnels des années 1960 et 1961.

Pour ce qui est des conséquences sur les capacités de production d'acier brut en 1965 on compte avec une capacité théorique de 99 mio de tonnes représentant une production maxima possible de 95 mio de tonnes.

Compte tenu de l'évolution de la demande, ces possibilités de production ne semblent pas justifier la crainte d'une surcapacité car les besoins pourraient atteindre en 1965 environ 89 mio de t en conjoncture moyenne et 94 mio de tonnes en haute conjoncture.

Dans le secteur des trains laminoirs les possibilités de production semblent également devoir rester dans les limites des besoins calculés pour 1965 exception faite des trains à larges bandes à chaud qui continueront à poser certains problèmes. Toujours est-il, et la Haute Autorité l'a noté avec satisfaction, que la réalisation de quelques grands projets de larges bandes a été reportée ou échelonnée sur une période de temps plus longue.

Dans les charbonnages les projets déclarés en 1962 portent presque exclusivement sur les investissements de rationalisation. L'accroissement des capacités de 300.000 t qui en résulte est insignifiant par rapport aux mesures en cours en vue de l'abandon de nouvelles capacités marginales. Il s'ensuit une production maxima en 1965 de 238 mio de t soit un peu moins que le chiffre des besoins effectifs estimés à cette date. De plus en plus la production de courant électrique et la sidérurgie prennent de l'importance pour l'écoulement de l'industrie charbonnière.

En ce qui concerne le cœke de houille, la production maxima s'élèvera en 1965 à 85 millions de tonnes. Les besoins des consommateurs autres que la sidérurgie sont estimés à 84 millions de tonnes ce qui laisse 61 millions de tonnes pour les installations sidérurgiques dont le besoin s'élèverait à 55 millions de tonnes en conjoncture moyenne et à 58 millions de tonnes en haute conjoncture. La différence entre production maxima et besoins se situera donc entre 5 et 11 %. Par conséquent, les préoccupations qui se sont manifestées aussi bien dans le Parlement Européen qu'au Comité Consultatif en ce qui concerne le développement d'une surcapacité dangereuse dans ce domaine ne sont pas fondées.

4. Nouvelles utilisations pour le charbon

La Haute Autorité a décidé de soumettre à l'avis du Comité Consultatif et du Conseil de Ministres un projet tendant à contribuer à concurrence de 497.100 dollars à l'exécution de travaux en faveur des applications industrielles de l'insufflation de charbon dans les hauts fourneaux.

En France une campagne d'essais d'orientation a prouvé que cette technique est valable et que sur le plan économique le charbon a des chances de pouvoir concurrencer le fuel, lequel, de plus en plus, s'introduit comme combustible dans le haut fourneau. On entend, de cette façon, diminuer la consommation de coke à la tonne de fonte et augmenter la productivité des appareils.

5. Recherche technique

Après avoir décidé d'affecter

- 140.000 unités de compte AME à des travaux de recherche concernant la présence et le dégagement de méthane dans les mines de houille (tranche Belgique) et
- 99.600 unités de compte AME à des travaux de recherche sur l'enrichissement par flottations des minerais de fer silicatés (en Allemagne),

la Haute Autorité a approuvé les modalités des conventions à signer avec l'INICHAIR (Institut National de l'Industrie Charbonnière) à Liège d'une part, et avec la Studiengesellschaft für Eisenerzaufbereitung à Othfresen (Harz) d'autre part pour l'exécution de ces deux tranches de recherches.

6. Construction de maisons ouvrières

La Haute Autorité avait décidé d'octroyer dans le cadre de son 3ème programme de construction de maisons ouvrières 9.000.000 florins à la partie néerlandaise, dont 3.000.000 en provenance de la réserve spéciale et 6.000.000 empruntés sur le marché financier néerlandais. Du total de 9.000.000 florins, 2,25 millions avaient été déjà affectés à la sidérurgie. Du montant restant de 6,75 millions, 4,25 millions ont été attribués à l'industrie charbonnière et le reste de 2,5 millions de florins à la sidérurgie. La durée de ces prêts est de 25 ans, le taux d'intérêt de 3 1/2 %. Ils permettront la construction d'environ 650 logements.

7. Charges de sécurité sociale dans les charbonnages

La Haute Autorité a décidé de transmettre le Rapport intérimaire relatif à l'étude comparative "les charges de la sécurité sociale dans les mines et dans les autres industries" aux Gouvernements et, ensuite, aux Organisations professionnelles de l'industrie charbonnière.

Cette étude avait son origine dans les demandes formulées par les producteurs de charbon tendant à ce que les charbonnages soient déchargés du supplément de coût que représente la différence entre les charges de sécurité sociale du régime spécial "mines" qu'ils supportent et celles qu'ils supporteraient si le Régime général leur était appliqué. Ils ont demandé à la Haute Autorité d'intervenir dans ce sens auprès des gouvernements des Etats membres.

Il semble que les premières conclusions que se dégagent de cette étude, sous réserve des corrections éventuelles qui seraient encore apportées aux éléments chiffrés, tendent à montrer que les "montants compensables", c'est-à-dire les coûts que les mines ne devraient pas supporter si les règles du régime général leur étaient appliquées, sont relativement minimes.

8. Modalités de réadaptation

La Haute Autorité a accepté les propositions du Gouvernement fédéral concernant les modalités d'aide applicables au titre de l'article 56 aux travailleurs de l'industrie sidérurgique en Allemagne.

Ces propositions sont pratiquement identiques, sauf en ce qui concerne l'octroi d'une indemnité forfaitaire, aux modalités d'aide arrêtées le 21 mars 1962 pour les travailleurs des mines de fer allemandes.

9. Nouveaux cas de réadaptation

La Haute Autorité a décidé d'appliquer les dispositions de l'article 56 du Traité concernant la réadaptation aux travailleurs licenciés d'entreprises allemandes et françaises et d'ouvrir à cet effet un crédit s'élevant au total à 1.135.000 DM et à 7.250.000 NF.

Les décisions de détail se présentent comme suit:

1) houillères des bassins d'Acquitaine et des Cévennes. La Haute Autorité interviendra avec le Gouvernement français au profit de quelque 2.040 travailleurs qui seront licenciés à la suite des nouvelles fermetures intervenues ou à intervenir du 1er janvier 1962 jusqu'à la fin de 1964 dans les exploitations souterraines de Decazeville (Acquitaine) et de Graissesac (Cévennes). Le processus de concentration de la production touchera 1.510 agents dans l'Acquitaine et 530 dans les Cévennes. On appliquera à cette main d'oeuvre les nouvelles mesures élargies de réadaptation prévues en faveur des mineurs du Centre-Midi. Le crédit de la Haute Autorité s'élève à 7.250.000 NF.

2) Mine de Wolfsbank de la Hütten- und Bergwerke Rheinhausen. Située à Esson, la mine a été fermée en juin 1962 touchant 540 travailleurs au profit desquels la Haute Autorité a décidé d'ouvrir un crédit de 250.000 DM. Produisant du charbon gras, difficile à écouler, la mine a dû être fermée dans le cadre des mesures de rationalisation que les charbonnages doivent prendre pour faire face à la détérioration générale du marché charbonnier.

3) Quatre mines de fer de la Erzbergbau Salzgitter AG. La Haute Autorité interviendra à raison de 412.500 DM en faveur de 550 travailleurs touchés par la fermeture partielle, depuis février 1962, de trois mines de fer (à savoir "Worthlah-Ohlendorf", "Hannoversche Treue" et "Peine") et par la fermeture totale, depuis octobre 1961, de la mine "Tagebau Haverlahwiëse". Ces fermetures sont la conséquence des changements profonds intervenus dans l'écoulement des minerais de la Communauté face à la concurrence des minerais importés.

4) Mine de fer Pfannenberg Minigkei à Sieg de la Erzbergbau Siegerland. La Haute Autorité a ouvert un crédit de 320.000 DM en faveur des 400 travailleurs touchés par la fermeture totale et définitive de cette mine intervenue le 16 avril 1962.

5) Mine de fer "Bülton-Adenstedt" appartenant à la Ilseder Hütte. Cette entreprise sera fermée partiellement entre juin 1961 et début 1963 touchant 410 travailleurs au profit desquels la Haute Autorité a ouvert un crédit de 150.000 DM.

10. Question parlementaire

La Haute Autorité a fixé les termes de sa réponse à la question écrite No. 51 de Mme. GENNAI TONIBETTI et M. PEDINI (fournitures de charbon de la Ruhr aux consommateurs italiens).